



## Succession ma famille veut me spolier ma part d héritage

-----  
Par Dona

Bonsoir

Mon père est décédé en 2000 cela fait 20ans aujourd'hui j avais 12ans lorsque il est décédé et maintenant j en ai 33 et je veu rentrer en possession de ce qu il a laisser pour moi il était pharmacien d officine et avait une officine dont il était titulaire

-----  
Par ESP

Bonjour

Aucun élément exploitable juridiquement dans ce que vous dites !

Composition de la succession ?

De ce qu'il a "laissé pour vous" ?

Nombre d'héritiers ?

-----  
Par Zénas Nomikos

Bonjour,

juste ceci : il existe pour toute succession la réserve héréditaire donc vous avez droit à votre part de la réserve héréditaire. Vous ne pouvez pas être déshérité de votre part de réserve héréditaire.

Le contraire de réserve héréditaire et quotité disponible qui comprend la part de patrimoine dont le défunt peut disposer comme bon lui semble.

-----  
Par ESP

CUJAS, Bonjour

Bienvenue ici. Vous êtes bien aimable, mais il ne sert à rien d'ajouter un lien vers votre blog, à chacune de vos intervention, sachant qu'il comporte lui même des renvois vers d'autres sites.

-----  
Par Zénas Nomikos

Bonjour ESP,

merci du conseil. J'ai donc supprimé mon lien vers mon blog qui était en signature.

Dites-moi si tout va bien ainsi.